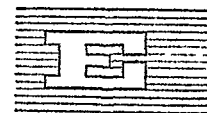


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1984/45  
8 décembre 1983  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarantième session  
6 février - 16 mars 1984  
Point 22 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

ASSISTANCE A L'UGANDA

Rapport du Secrétaire général

GE.83-14137

## I. INTRODUCTION

1. A sa première session ordinaire, le Conseil économique et social a, par sa décision 1982/139, approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1982/37 du 11 mars 1982 de prier le Secrétaire général, compte tenu de l'intérêt manifesté par le Gouvernement ougandais, de fournir des services consultatifs et d'autres formes d'assistance propres à aider ce gouvernement à prendre les mesures voulues en vue de continuer à garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en accordant une attention particulière aux aspects ci-après : a) le besoin d'une assistance appropriée pour reconstituer une bibliothèque juridique pour la Cour suprême et le Ministère de la justice; b) le besoin d'obtenir les services d'un spécialiste qualifié et expérimenté pour occuper les fonctions de commissaire à la révision du droit ougandais conformément aux normes reconnues en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, et assurer l'édition de recueils des lois révisées; c) le besoin de former du personnel pénitentiaire en vue d'assurer l'application des normes reconnues en matière de traitement des détenus; d) le besoin de former des fonctionnaires de police, en particulier des spécialistes des enquêtes et de la police scientifique.
2. A sa trente-neuvième session, la Commission des droits de l'homme était saisie du rapport du Secrétaire général E/CN.4/1983/31, qui mentionnait brièvement les mesures nécessaires qu'il avait prises pour appliquer la résolution susmentionnée.
3. Après l'examen du rapport E/CN.4/1983/31, la Commission des droits de l'homme a adopté à la même session sa résolution 1983/47, du 9 mars 1983, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de rester en rapport avec le Gouvernement ougandais pour aider ce gouvernement à prendre des mesures afin de continuer à garantir la jouissance des droits de l'homme et les libertés fondamentales, en accordant une attention particulière aux domaines énumérés dans la résolution 1982/37 et dans la décision 1982/139 du Conseil économique et social.
4. Conformément à la résolution 1982/37 de la Commission des droits de l'homme, le Gouvernement ougandais a soumis les propositions suivantes d'assistance de l'ONU à l'Ouganda :

<u>Projet</u>	<u>Besoins</u>
1) Bibliothèque du Ministère de la justice et de la Haute Cour	a) Engagement pour deux ans d'un expert bibliothécaire (ouvrages de droit). b) Formation professionnelle supérieure de deux bibliothécaires (ouvrages de droit) en place. c) Recrutement et formation de quatre bibliothécaires (ouvrages de droit). d) Formation de quatre administrateurs juristes chargés de seconder les procureurs et les juges. e) Fourniture de livres, rapports juridiques et autres ouvrages de droit.

<u>Projet</u>	<u>Besoins</u>
ii) Révision de la législation ougandaise	a) Engagement pour deux ans d'un expert pour pourvoir le poste de Commissaire à la révision de la législation. b) Engagement d'un expert pour pourvoir le poste de Premier Conseiller parlementaire. c) Formation de six procureurs ougandais à la rédaction de textes parlementaires et de textes juridiques généraux. d) Edition de recueils des lois révisées.
iii) Formation de personnel pénitentiaire	Bourses de formation pour dix cadres moyens des services pénitentiaires (criminologie, étude des régimes pénitentiaires et traitement des délinquants).
iv) Formation de fonctionnaires de police	a) Formation de 12 fonctionnaires de police (enquêtes scientifiques et, en particulier, expertise légiste). b) Formation de 12 fonctionnaires de police (prévention de la criminalité et justice pénale). c) Formation de 6 fonctionnaires de police (administration publique).

5. Le Secrétaire général a poursuivi ses contacts avec le Gouvernement ougandais (conformément à la résolution 1983/47 de la Commission, il a adressé une note verbale à ce gouvernement pour l'informer des réponses positives reçues du PNUD et de l'UNESCO, et il lui a demandé de lui faire savoir qu'il serait disposé à accepter la procédure suggérée par le PNUD et l'UNESCO pour donner suite aux propositions de projets soumises par ce gouvernement en ce qui concerne 1) la bibliothèque du Ministère de la justice et de la Cour suprême, 2) la révision de la législation ougandaise et 3) la formation de personnel pénitentiaire.

6. Le Secrétaire général tient à informer la Commission que des négociations avec le Gouvernement ougandais sont toujours en cours pour déterminer les méthodes les plus appropriées d'assistance dans le domaine des droits de l'homme conformément à la résolution.

7. Le Secrétaire général a également adressé des notes verbales aux gouvernements des Etats membres et des lettres aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales compétentes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour les inviter à prêter leur appui et leur assistance au Gouvernement ougandais dans les efforts qu'il fait pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

8. Au 31 décembre 1983, des renseignements avaient été reçus des sources suivantes :

a) Gouvernements :

Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Suède.

b) Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Section de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

c) Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Bureau international du Travail (BIT)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

d) Organisations non gouvernementales

Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des femmes des carrières libérales et commerciales, Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, Fédération luthérienne mondiale et Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Eglises.

II. RENSEIGNEMENTS RECUS DES GOUVERNEMENTS

AUSTRALIE

[Original : anglais  
15 septembre 1983]

Le Gouvernement australien a communiqué les renseignements suivants :

En tant que membre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, l'Australie se réjouit qu'un programme de services consultatifs ait été créé pour aider le Gouvernement ougandais à reconstituer son infrastructure de protection des droits de l'homme. Le Gouvernement australien estime que ce programme est un instrument utile par lequel la Commission peut fournir une assistance pratique et concrète aux pays qui ont des difficultés à protéger et à promouvoir les droits de l'homme.

L'Australie a reconnu rapidement la nécessité urgente d'aider au redressement de l'Ouganda après la chute du régime Amin, et elle a fourni à ce pays l'assistance suivante en matière de droits de l'homme :

- i) 150 000 dollars australiens pour aider à organiser les élections de 1980. L'Australie a envoyé des représentants pour participer au travail du groupe d'observateurs du Commonwealth lors de ces élections.
- ii) Mise à la disposition de l'Ouganda d'instructeurs pour le groupe d'entraînement militaire du Commonwealth en Ouganda, et contribution financière de 50 000 dollars australiens en 1982-1983. (La mission des instructeurs a été prolongée de six mois, jusqu'en septembre 1983.)
- iii) Trois places offertes à des Ougandais dans un stage de rédaction législative en 1981 (une seule a été occupée, de mars à octobre 1981, pour un coût de 3 000 dollars australiens, plus les frais de voyage en avion); don de rapports et de manuels juridiques au Gouvernement ougandais.

Le Gouvernement australien estime que le programme de services consultatifs complète utilement l'assistance bilatérale et multilatérale fournie à l'Ouganda. Dans ce contexte, il juge essentiel que le programme de la Commission soit étroitement coordonné avec d'autres programmes d'assistance à l'Ouganda qui ont des incidences sur les droits de l'homme.

CANADA

[Original : anglais  
19 octobre 1983]

Le Gouvernement canadien a communiqué les renseignements suivants :

1. L'assistance fournie par le Canada à l'Ouganda pour renforcer et protéger les droits de l'homme a porté sur les aspects suivants :

- a) établir des conditions permettant le retour de la stabilité;
- b) répondre aux besoins de secours, qu'il s'agisse de causes naturelles ou humaines; et
- c) soutenir les activités de reprise économique et de développement.

Toute l'assistance canadienne a pris la forme de dons.

2. Depuis la fin de la guerre civile en 1979, le Canada a versé au total un peu plus de 14 millions de dollars canadiens de contributions, par divers biais, comme cela est indiqué ci-après :

- i) 300 000 dollars canadiens pour le groupe d'observateurs du Commonwealth qui a suivi les élections de décembre 1980;
- ii) 600 000 dollars canadiens pour le programme d'assistance du Commonwealth en matière d'entraînement militaire;
- iii) 60 000 dollars canadiens pour un programme de formation de la police;
- iv) 2 millions de dollars canadiens d'aide alimentaire par l'intermédiaire du PAM;
- v) 850 000 dollars canadiens pour des secours d'urgence et l'assistance aux réfugiés;
- vi) 2,84 millions de dollars canadiens pour un soutien urgent de la balance des paiements;
- vii) 3 millions de dollars canadiens pour le programme de reconstruction de la BIRD;
- viii) 4,73 millions de dollars canadiens pour aider divers organismes non gouvernementaux à exécuter des projets de secours et de développement;
- ix) 5,8 millions de dollars pour la reconstruction de dispensaires ruraux (projet en cours d'exécution).

## DANEMARK

[Original : anglais

4 août 1983]

Le Gouvernement danois a communiqué les renseignements suivants :

Depuis 1979 le Danemark n'a pas eu de coopération bilatérale officielle avec l'Ouganda pour des services dans le domaine des droits de l'homme. Ce pays a fourni une assistance par le biais d'organisations privées et internationales.

Aperçu de l'assistance fournieProjet de santé

Allocation : 7 335 000 couronnes danoises

Période du projet : 1980-84

Objectif : Réparation de l'hôpital de district de Kapchorwa et de six dispensaires. Gestion et développement du service de santé dans le Nord-Est de l'Ouganda.

Administrateur : Croix-Rouge danoise

Projet pharmaceutique

Allocation : 24 100 000 couronnes danoises

Période du projet : 1981-84

Objectif : Fourniture de médicaments au dépôt médical central, où des pharmaciens danois se sont occupés d'édifier un système efficace de stockage et de distribution de produits pharmaceutiques à des hôpitaux publics et à des centres de santé ougandais. Ce projet comprend la formation de semi-techniciens du service des fournitures médicales et la relance de la production locale de produits pharmaceutiques.

Administrateur : Croix-Rouge danoise.

Fourniture de produits pharmaceutiques

Allocation : 9 360 000 couronnes danoises

Période du projet : 1982-83

Objectif : Assurer un approvisionnement raisonnable sur une période d'environ 12 mois depuis le dépôt médical commun de l'Ouganda, qui s'occupe d'approvisionner en produits

pharmaceutiques les hôpitaux, les dispensaires et les dépôts gérés par des organisations religieuses dans l'ensemble de l'Ouganda.

Administrateur : Danchurch Aid

Formation de la police :

Allocation : 120 000 couronnes danoises

Période du projet : 1980-81

Objectif : Envoi d'instructeurs et fourniture de matériel d'enseignement à l'Ecole de formation de la police de l'Ouganda pour aider à la formation de quelque 5 000 agents de police. Ce projet est appuyé par un certain nombre de pays occidentaux.

Administrateur : ONU

Ecole de formation d'assistants dentaires

Allocation : 3 400 000 couronnes danoises

Période du projet : 1930-33

Objectif : La construction en 1969-70 de l'Ecole de formation d'assistants dentaires de Kampala a été financée avec des fonds danois, et le Danemark a fourni un appui pour le fonctionnement de cette école jusqu'en 1976. L'allocation a servi à réparer des installations de l'école, à acquérir le matériel nécessaire et à gérer l'école pendant une période limitée.

En outre, une assistance humanitaire extraordinaire d'un coût total équivalent à 14,3 millions de couronnes danoises a été fournie par l'intermédiaire de la Croix-Rouge danoise, de Danchurch Aid et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

MEXIQUE

[Original : espagnol

18 juillet 1983]

Dans sa réponse le Gouvernement mexicain a informé avec regret le Secrétaire général qu'à l'heure actuelle il ne voyait aucune possibilité de fournir une assistance quelconque à l'Ouganda. Cependant, ce gouvernement soutient tous les efforts internationaux visant à fournir une telle assistance.



PAYS-BAS

[Original : anglais  
26 septembre 1983]

Le Gouvernement néerlandais a communiqué le résumé suivant de l'assistance qu'il a fournie au Gouvernement ougandais en 1980, 1981 et 1982 :

ASSISTANCE DES PAYS-BAS AU DEVELOPPEMENT DE L'UGANDA (FONDS ENGAGES)

1980

Crédit de reconstruction (cofinancement avec la Banque mondiale et le Canada) (17,5 millions de dollars)	f. 45 603 000,-	
Aide alimentaire - 550 tonnes de biscuits	f. 3 000 000,-	
Aide alimentaire - 150 tonnes de poisson séché	f. 500 000,-	
Education, fourniture de manuels scolaires	f. 1 500 000,-	
Aide par le biais d'organisations non gouvernementales	f. 1 083 114,-	
Total		f. 51 686 114,-

1981

Programme de reconstruction, adductions d'eau dans la province du Nil occidental (par l'intermédiaire du FISE)	f. 805 000,-	
Camions et pièces détachées pour l'acheminement de l'aide alimentaire (par l'intermédiaire du PAM)	f. 3 900 000,-	
Programme spécial de travaux publics (par l'intermédiaire de l'OIT)	f. 6 543 422,-	
Aide fournie par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales	f. 3 316 467,-	
Total		f. 14 564 889,-

1982

Aide fournie par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales		f. 2 538 796,-
---	--	----------------

1983 (jusqu'en mai 1983 compris)

Aide non alimentaire par l'intermédiaire du PAM	f. 2 500 000,-	
Aide fournie par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales	f. 99 084,-	
Total		f. 2 599 084,-
Total pour 1980 - mai 1983		f. 71 388 883,-

## NORVEGE

[Original : anglais

6 juillet 1983, 9 août 1983]

Dans sa réponse le Gouvernement norvégien a déclaré que son assistance à l'Ouganda en 1982 comprenait les éléments suivants :

4 bourses dans des pays tiers	KrN	256 000
Programme de santé de la Croix-Rouge norvégienne	"	800 000
FIDA - développement agricole	"	28 000 000
FISE - programme d'approvisionnement en eau	"	5 980 000
Banque de développement de l'Afrique orientale	"	10 000 000
Aide de l'Eglise norvégienne (concentré de protéine de poisson - réfugiés ougandais au Soudan)	"	1 166 250
HCR (réfugiés ougandais au Rwanda)	"	500 000

Ce gouvernement a également déclaré avoir versé 300 000 couronnes norvégiennes par l'intermédiaire de la Croix-Rouge norvégienne à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pour une assistance d'urgence à l'Ouganda.

## SUEDE

[Original : anglais

14 septembre 1983]

Le Gouvernement suédois a communiqué les renseignements suivants :

Depuis 1979, la Suède a fourni à l'Ouganda une assistance qui a représenté un total de près de 50 millions de couronnes suédoises. La valeur de cette assistance a atteint environ 3,1 millions de couronnes pour l'exercice financier 1978-79; 16,2 pour 1979-80; 16,4 pour 1980-81 et 12,9 pour 1981-82. Elle a été fournie en partie par l'intermédiaire d'organes de l'ONU (environ 13 millions de couronnes) et d'organisations humanitaires non gouvernementales suédoises (environ 19 millions de couronnes). En 1981, 35 membres de la Force d'urgence suédoise ont été mis à la disposition de l'ONU pour travailler dans la province ougandaise du Nil occidental.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

[Original : anglais

19 septembre 1983]

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a fourni les renseignements suivants :

Selon l'esprit de la résolution 1983/47, adoptée par le Commission des droits de l'homme, les Etats-Unis d'Amérique ont fourni une assistance au Gouvernement ougandais pour appuyer les efforts qu'il fait afin de garantir au peuple ougandais la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Précisément, les Etats-Unis ont versé une contribution de 35 millions de dollars au Centre ougandais de développement du droit pour les activités suivantes : mise à jour et publication d'un guide de la législation ougandaise devant être distribué dans tout le pays, programme de cours dans chacun des 33 districts de l'Ouganda pour expliquer les droits conférés par la loi à la population et aux magistrats laïques, et réparation des installations du Centre de développement du droit.

III. RENSEIGNEMENTS RECUS D'ORGANISMES DES NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (FISE)

[Original : anglais  
15 juin 1983]

Les renseignements suivants ont été fournis par le FISE :

"Le FISE poursuivra son assistance à l'Ouganda sur la base des activités décrites dans l'aperçu des programmes par pays (E/ICEF/1983/CRP.20, du 11 avril 1983) 1."

Le Conseil d'administration du FISE a adopté ce document en mai 1983, en approuvant un engagement de 5 169 697 dollars des Etats-Unis prélevés sur les ressources générales, et des décisions de noter correspondant à un montant de 8 472 000 dollars des Etats-Unis pour des contributions à des fins spéciales. L'aperçu des programmes par pays décrit les problèmes et les besoins prioritaires des enfants ougandais, et fait ressortir les principaux éléments du programme de coopération du FISE pour la période 1977-1982. Il assure la coopération recommandée dans le cadre de ce programme pour la période 1983-1986."

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (CNUCED)

[Original : anglais  
23 juin 1983]

Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a signalé qu'en ce qui concerne les activités en cours correspondant au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 1983/47 le secrétariat de la CNUCED fournit un appui technique à deux projets financés par le PNUD, UGA/80/021 et RAF/78/015.

Le projet UGA/80/021, "Développement du secteur extérieur en Ouganda", a donné lieu à plusieurs analyses de politiques qui ont aidé le Gouvernement ougandais à définir et à modifier son programme de reconstruction. En plus des activités liées à la politique d'exportation et d'importation, au transport de transit et aux taux de change et à la fixation des prix, l'équipe du projet a également organisé un Colloque de haut niveau sur la politique commerciale, la promotion des exportations et le développement, et plusieurs activités de formation concernant le secteur extérieur.

Le projet RAF/78/015, "Assistance aux pays sans littoral d'Afrique orientale", a visé à améliorer le mouvement des marchandises et des services le long du "Couloir nord" utilisé par l'Ouganda pour ses transports en transi<sup>1</sup> vers le port de Mombasa. Dans ce contexte, les mesures prises pour introduire un document unique de transport routier et pour entreprendre des négociations sur une convention modèle de transit par le "Couloir nord" ont revêtu une importance cruciale.

---

1/ Un exemplaire de ce document est disponible pour référence au Secrétariat.

Il pourrait être utile d'ajouter que le secrétariat de la CNUCED a engagé des consultations avec le Gouvernement ougandais au sujet de la possibilité de formuler et d'exécuter un projet dans le domaine de la gestion de la dette. Le lancement de cette activité dépendra de la disponibilité de fonds à cette fin.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

[Original : anglais  
8 mars 1983]

Les renseignements suivants ont été reçus du PNUD :

L'assistance correspondant aux deux propositions de projets indiquées par la Mission ougandaise entrerait dans le mandat du PNUD. Ces projets pourraient être inclus dans le programme de pays du PNUD si le Gouvernement le demandait et si des fonds suffisants pouvaient être prélevés sur le montant déjà alloué à l'Ouganda.

Le programme de pays du PNUD est un programme officiel, et la décision d'inclure ou non un projet dépend du Gouvernement. Toute demande adressée au PNUD doit être soumise à son représentant résident à Kampala par l'intermédiaire du Ministère de la planification et du développement économiques.

Le Secrétaire général a également reçu des copies de la correspondance suivante concernant l'assistance à l'Ouganda :

a) Une lettre du 8 juin 1983, adressée par M. Torsten Johansson, Représentant résident du PNUD, au Secrétaire permanent du Ministère de la planification et du développement économiques, à Kampala. Cette lettre contient les renseignements pertinents suivants :

"Comme vous le savez, les fonds alloués par le PNUD au Gouvernement pour le cycle de programmation par pays 1982-86 sont déjà largement engagés en 1983 et 1984. Nous aimerions donc suggérer que le Gouvernement recherche d'autres donateurs pour aider à l'exécution de ces projets, particulièrement ceux concernant la formation du personnel pénitentiaire et des fonctionnaires de police, qui n'entrent pas dans le mandat du PNUD. Si cependant une assistance demeure nécessaire dans le domaine des droits de l'homme après 1984, nous aurons plaisir à en étudier les conditions avec le Gouvernement.

b) Lettre du 15 juillet 1983, émanant de M. Elias Cacouris, Chef de la Division de l'Afrique orientale et australe du Bureau régional pour l'Afrique, à M. Torsten Johansson, Représentant résident du PNUD en Ouganda. Cette lettre contenait les renseignements pertinents suivants :

Nous notons que beaucoup de donateurs bilatéraux potentiels ont invoqué des violations des droits de l'homme comme justification pour s'abstenir de fournir une assistance en faveur du développement de l'Ouganda. Il est donc possible qu'un investissement restreint de fonds du PNUD dans le domaine des droits de l'homme puisse être très rentable en ce qui concerne l'accroissement des flux d'aide.

"Le taux d'exécution du programme du PNUD pour l'Ouganda en 1983 sera vraisemblablement faible; on pourrait donc aisément prévoir une certaine assistance dans le domaine des droits civiques en rééchelonnant les apports prévus pour d'autres projets dont on sait déjà qu'ils sont retardés.

Nous estimons que le Gouvernement devrait être encouragé à soumettre un des deux premiers projets mentionnés dans votre lettre du 8 juin au PNUD, ou les deux, à condition de n'y rien inclure qui sorte du mandat du PNUD; l'assistance devrait commencer le plus tôt possible".

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

[Original : anglais  
15 août 1983]

L'ONUDI a communiqué la liste suivante de ses projets de coopération technique en cours en Ouganda; ils représentent une contribution en faveur de ce pays qui peut avoir l'effet d'assister son gouvernement dans l'effort qu'il déploie pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

- 1) MISE AU POINT DU SYSTEME DE COMPTABILITE INDUSTRIELLE DE LA UGANDA DEVELOPMENT CORPORATION (UDC) ET FORMATION DE PERSONNEL (DP/UGA/74/007)  
559 254 dollars des Etats-Unis

L'objectif de ce projet est d'élaborer et de mettre en service, avec un personnel qualifié, un système commun de comptabilité et d'information pour la gestion industrielle dans l'ensemble des entreprises publiques.

- 2) RELEVEMENT DE MUKISA FOODS LIMITED (DP/UGA/81/001)  
509 975 dollars des Etats-Unis

L'objectif est d'aider l'usine de Mukisa Foods Limited, qui produit des biscuits et des aliments à base de céréales, à améliorer son fonctionnement et à accroître sa production. Le projet a été prolongé pour une durée de six mois afin de former le personnel de la chaîne de production de biscuits récemment installée.

- 3) ASSISTANCE A LA SOCIETE "PULPCO" (PRODUCTION DE PATE A PAPIER ET DE PAPIER)  
(DP/UGA/81/008)  
396 500 dollars des Etats-Unis

L'objectif initial de ce projet était de déterminer la faisabilité de l'installation dans l'usine de papier existante d'une chaîne de production de pâte utilisant de la bagasse locale. Au cours de la réunion d'étude tripartite tenue en janvier 1983 il a été recommandé de prolonger ce projet afin de poursuivre les progrès accomplis.

- 4) ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE USINE DE FABRICATION DE PESTICIDES  
(SI/UGA/82/801)  
38 275 dollars des Etats-Unis

Le résultat de ce projet doit être une étude de faisabilité pour la construction d'une usine de fabrication de pesticides. Un membre du personnel de l'UNIDO participera à une mission d'enquête effectuée par une équipe de la société de consultants Baldo & Co (Italie).

5) ASSISTANCE TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'INDUSTRIE (SI/UGA/82/802)  
78 700 dollars des Etats-Unis

Ce projet a pour but d'identifier les apports nécessaires pour relancer dix entreprises industrielles et améliorer leur exploitation.

6) ASSISTANCE POUR L'EXPLOITATION INITIALE DE LA FABRIQUE DE CRAYONS "MOON"  
(SI/UGA/82/803)  
12 000 dollars des Etats-Unis

L'objectif immédiat est de soutenir l'exploitation et l'entretien d'une fabrique de crayons en bois, moderne et installée récemment.

7) CENTRE COMMUNAUTAIRE DE TRAITEMENT DES PRODUITS ALIMENTAIRES  
(SI/UGA/83/801)  
8 392 dollars des Etats-Unis

Dans le cadre de ce projet récemment approuvé une proposition d'assistance technique concernant la conception complète d'un centre communautaire de traitement des produits alimentaires doit être élaborée.

CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES AFFAIRES HUMANITAIRES

SECTION DE LA PREVENTION DU CRIME ET DE LA JUSTICE PENALE

[Original : Anglais  
30 juin 1982]

Les renseignements suivants ont été reçus du Chef de la Section de la prévention du crime et de la justice pénale :

La Section collaborera de toutes les manières possibles avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme afin d'appliquer la résolution. Elle a heureusement maintenu des rapports étroits avec les criminologues et d'autres personnes en Ouganda. Son institut de recherche à Rome, l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale a entrepris des projets en Ouganda. La Section peut donc à ce sujet prétendre à bon droit avoir beaucoup de moyens en ce qui concerne la formation du personnel pénitentiaire et de police, et elle est disposée à apporter toute la collaboration et l'assistance possibles, dans la mesure de ses ressources.

En outre, un nouveau poste de Conseiller interrégional pour la prévention du crime et la justice pénale a été créé récemment. Dans le cadre de son mandat le titulaire de ce poste doit accomplir des missions en réponse à des demandes officielles ou prévoir des plans et des programmes de formation du personnel qui s'occupe de la prévention du crime et du traitement des délinquants. Le Conseiller se réjouira certainement de pouvoir collaborer le cas échéant à l'exécution des projets susmentionnés, notamment en aidant éventuellement à déterminer la portée et l'ampleur des besoins de formation et à concevoir des programmes de formation concrets.

IV. RENSEIGNEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

[Original : anglais  
24 juin 1983]

La FAO a communiqué les renseignements suivants :

ASSISTANCE ACTUELLE A L'UGANDA

1. Dans le cadre du programme d'assistance FAO/PAM trois projets sont actuellement exécutés :

- Education et développement rural (UGA 2417). Ce projet (13,2 millions de dollars des Etats-Unis) doit prendre fin en décembre 1985. Il est envisagé de le prolonger.
- Développement de la production laitière (UGA 2443). L'achèvement de ce projet (12,7 millions de dollars) est prévu pour décembre 1986.
- Développement rural polyvalent dans le Karamoja (UGA 2642/Q et UGA 2642/D). Ce projet de développement d'une durée de trois ans a été approuvé à la quatorzième session du Comité de l'aide alimentaire, en octobre 1982; il fait suite à un projet d'action rapide d'une année. Le coût total du projet atteint 14,1 millions de dollars.

2. Dans le cadre d'arrangements relatifs au Fonds d'affectation spéciale, un projet concernant la mécanisation agricole pour les cultures alimentaires dans les districts de Masindi et Gulu (GCP/UGA/021/ITA) a été financé par le Gouvernement italien pour un montant de 2 300 000 dollars et une période de deux ans à partir de mars 1982.

3. Dans le cadre du programme d'assistance FAO/PNUD quatre projets sont actuellement exécutés :

- Assistance à la Faculté de médecine vétérinaire de Makerere, dépendant de l'Université de Kampala (UGA/74/002). Ce projet est exécuté depuis 1975 pour un coût total d'environ 2 613 000 dollars, et il doit prendre fin en août 1984.
- Réorganisation de la commercialisation agricole (UGA/78/013). Ce projet, commencé en mai 1982, pour un coût total d'environ 572 000 dollars, doit être achevé en juillet 1984.
- Assistance pour la production laitière (UGA/80/018). Ce projet est financé pour une période de quatre ans à partir de novembre 1981, et son coût atteint 1 068 000 dollars. Il devrait être achevé en novembre 1985.
- Assistance pour la lutte contre le braconnage dans les parcs nationaux (UGA/80/016). Ce projet FAO/PNUD a été exécuté depuis avril 1981 jusqu'à ce jour en collaboration avec d'autres donateurs, principalement la Communauté économique européenne et le Fonds mondial pour la nature. Il a permis d'enrayer la destruction de la vie naturelle en Ouganda qui menaçait au début de 1980. Le PNUD a accepté de prolonger ce projet jusqu'en 1985.



4. Le Centre d'investissement a identifié un projet sur la réorganisation de l'agriculture en 1981. Le coût de ce projet est évalué à 20 millions de dollars, dont 19 millions provenant d'un prêt du FIDA.

5. Un certain nombre d'autres projets ont été financés au titre du Programme de coopération technique de la FAO :

- Assistance préparatoire pour la création d'un service de lutte contre les oiseaux granivores (TCP/UGA/2202 (Md)). L'exécution de ce projet a coûté 100 000 dollars des Etats-Unis pour une période de 8 mois à partir de novembre 1982.
- Mission d'étude sur la recherche agricole (TCP/UGA/2203 (Mf)). Cette mission devrait commencer son travail au milieu de juin 1983. Elle durera deux mois et coûtera 142 000 dollars.
- Mission de formulation pour la création d'un service de production de vaccins avicoles (TCP/UGA/2204 (Mf)). Cette mission a commencé en février 1983 et a duré deux semaines; elle a coûté 8 000 dollars.
- Assistance à la Banque de l'Ouganda (TCP/UGA/2205 (T)). Ce projet a commencé en avril 1983 et sa durée est de 12 mois; son coût atteint 118 000 dollars. Il est destiné à mettre en place un système institutionnel de crédit rural pour appuyer le relèvement et le développement du secteur des petites exploitations dans l'agriculture.
- Traitement de la noix de cajou (TCP/UGA/2306 (T)). Ce projet a commencé en mars 1983 et sa durée est de 20 mois. Son coût total atteint 130 000 dollars.
- Traitement des semences (TCP/UGA/2306 (T)). Une avance de 5 000 dollars a été allouée pour permettre la préparation d'un projet du Programme de coopération technique dans ce domaine.

#### ACTIVITES D'ASSISTANCE FUTURES

6. Après une mission PNUD/FAO d'examen et de programmation effectuée en novembre/décembre 1981, le Gouvernement ougandais a sollicité les services de la FAO pour l'aider à examiner la planification agricole préparée et à élaborer un projet d'assistance technique à soumettre aux donateurs potentiels. Une assistance a été fournie dans le cadre du Programme de coopération technique et un document de projet du Ministère de l'agriculture et de la foresterie, intitulé "Renforcement de la division de la planification agricole", a été élaboré et soumis au gouvernement en octobre 1982. La proposition de projet prévoit une assistance technique directe dans les domaines des politiques, de l'élaboration des projets, de l'analyse des données statistiques et de la réorganisation des services consultatifs de gestion agricole.

7. Afin de renforcer les services des ministères compétents qui s'occupent de l'élaboration des projets, ainsi que les services des institutions financières qui s'occupent de l'évaluation, de l'exécution et du suivi des projets, une autre proposition de projet a été élaborée et discutée avec les responsables concernés du gouvernement. La Communauté économique européenne s'est déjà déclarée disposée à financer ce projet, en attendant la demande du Gouvernement ougandais.

8. Le Gouvernement ougandais négocie à présent avec des donateurs pour assurer un financement rapide de ces deux projets, et la FAO est disposée à aider à leur exécution.

9. Dans le secteur de la foresterie, le PNUD prolongera jusqu'en 1985 le projet d'assistance concernant la lutte contre le braconnage dans les parcs nationaux qui a été mentionné au paragraphe 3 ci-dessus. La nouvelle phase permettra de faire évaluer le projet d'une simple assistance d'urgence vers le développement et le réaménagement des parcs. Dans le cadre du Programme forestier pour le développement communautaire local, le Gouvernement a demandé à la FAO de fournir une assistance technique pour identifier les possibilités de la foresterie dans le développement communautaire local et concevoir un projet d'assistance technique à grande échelle sur l'utilisation de la foresterie pour le développement communautaire rural; la FAO a donné une réponse favorable.

10. La Mission de programmation du secteur agricole parrainée par le PNUD et la FAO qui s'est rendue en Ouganda en 1981 a identifié plusieurs projets intéressant les sous-secteurs de la foresterie et de la faune et de la flore qui allaient de la gestion des ressources, de la formation et du développement industriel au rôle de la foresterie dans le développement communautaire local. On espère que ces projets de foresterie seront appuyés par le PNUD et d'autres donateurs éventuels.

11. Dans le secteur des pêcheries, la FAO a identifié en 1981 toute une gamme de projets d'assistance possibles, en donnant la priorité à une assistance d'experts au Service de planification des pêcheries du Ministère de l'élevage et des pêcheries. Une proposition de projet intitulée "Assistance au Service de planification des pêcheries" a été soumise à l'approbation officielle du PNUD et du Gouvernement le 21 janvier 1983. Les activités futures porteront sur l'exécution intégrale de ce projet et sur l'élaboration et la négociation de programmes régionaux d'assistance pour la gestion et le développement des pêcheries du Lac Victoria. Des avis techniques seront donnés sur la base de demandes de l'Ouganda, et un appui sera également fourni à d'autres projets d'assistance extérieure.

12. Dans le domaine de l'emmagasinage des récoltes et des structures rurales une récente Mission d'étude sur la stratégie alimentaire de la Communauté économique européenne a recommandé l'examen d'un projet révisé intitulé "Relance de la recherche appliquée et de la vulgarisation en matière de prévention des pertes après les récoltes en Ouganda". Cette proposition pourrait aboutir à un programme exécuté en commun par deux programmes de la FAO, le Programme d'assistance à la sécurité alimentaire mondiale et le Programme d'action pour la prévention des pertes alimentaires.

13. Dans les domaines du développement de la production de viande et de la production laitière, la FAO a proposé 11 projets, dont 4 ont déjà été appuyés. Une mission de consultants de deux mois sur l'utilisation des sous-produits animaux devrait être effectuée en 1983.

14. Une demande d'assistance pour la lutte contre la peste bovine est actuellement examinée par la FAO. L'Ouganda est inclus dans un projet proposé de Campagne panafricaine contre la peste bovine devant bénéficier de l'appui de plusieurs donateurs, et dont le financement sera étudié au siège de la Communauté économique européenne.

15. Si l'Ouganda le demande officiellement, et si les fonds nécessaires sont disponibles, une série d'autres activités pourrait être entreprise dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les statistiques agricoles et le relèvement de l'Université Makerere à Kampala.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)

[Original : anglais]

13 juillet 1982 5 août 1983]

Le BIT a communiqué les renseignements suivants :

L'OIT n'a pas de projet d'assistance au Gouvernement ougandais en ce qui concerne les questions énumérées au paragraphe 1 de la résolution 1982/37, mais elle a participé activement à l'examen, dans le cadre du système des Nations Unies, de programmes d'assistance aux activités de secours et de reconstruction en Ouganda. Des détails sur des projets actuels de coopération technique dont l'OIT est l'agent d'exécution figurent dans le rapport sur l'exécution des projets d'assistance du PNUD à l'Ouganda présenté au Conseil d'administration du PNUD à sa 29ème session, tenue en juin 1982 (DP/1982/19). Ces projets portent sur la formation industrielle, le relèvement d'urgence des transports, la formation urgente de mécaniciens et de conducteurs et un programme accéléré pour l'emploi. Un autre projet concernant le transport des secours alimentaires doit être bientôt commencé.

Au cours de la session de la Conférence internationale du travail tenue le mois dernier, des discussions ont eu lieu entre la délégation ougandaise et le Bureau international du travail sur la poursuite de l'assistance de l'OIT; ces questions ont également été examinées lors d'une réunion entre le Ministre du travail de l'Ouganda et le Directeur général du BIT. L'action à entreprendre comme suite à ces discussions est actuellement envisagée par les deux parties.

Dans une réponse ultérieure, le BIT a communiqué les autres renseignements suivants :

#### Assistance de l'OIT à la République ougandaise

La collaboration de l'OIT avec la République ougandaise remonte au lendemain de l'indépendance et au moment où ce pays est ensuite devenu membre de l'OIT, en 1963. Cette collaboration a été assurée par des visites de membres du personnel du BIT à Dar-es-Salaam et par des missions techniques destinées à permettre à des spécialistes du Siège de l'OIT et de son Bureau régional pour l'Afrique d'élaborer des programmes et des projets dans de grands domaines de compétence de l'OIT :

- a) normes internationales du travail;
- b) amélioration des conditions de travail et de vie;
- c) promotion et planification de l'emploi et du développement;
- d) mise en valeur des ressources humaines;
- e) édification d'institutions sociales.

Une mission de programmation polyvalente de l'OIT comprenant un chef d'équipe et six spécialistes aussi bien du Siège que des bureaux extérieurs s'est rendue en Ouganda du 5 au 25 février 1976 et a formulé des propositions équilibrées dans tous les domaines de compétence de l'OIT, à titre de contribution au cycle de programmation 1977-81 du PNUD. Ces propositions portaient sur des secteurs prioritaires suggérés par le Gouvernement.

En juillet 1979, une autre mission de trois personnes dirigée par un haut fonctionnaire du Siège a été entreprise en réponse à une demande du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en vue de conseiller et d'aider le Gouvernement de la République ougandaise à formuler des projets d'assistance d'urgence à la suite du renversement du régime alors au pouvoir. Les domaines de compétence de l'OIT étudiés par cette mission ont été les suivants : transports routiers et ferroviaires et développement de la formation connexe dans l'industrie et la gestion; gestion du bâtiment; développement de coopératives; analyse et planification de la main-d'oeuvre; hôtellerie et tourisme; projets à forte intensité de main-d'oeuvre; formation professionnelle pour l'autosuffisance et assistance aux organisations de travailleurs et d'employeurs. Certains projets résultant de ces enquêtes sont devenus opérationnels; ils sont décrits ailleurs dans ce rapport.

De 1978 à octobre 1982, quelque 27 Ougandais ont participé à 12 programmes de cours différents destinés à des responsables de la main-d'oeuvre et des relations industrielles et à des inspecteurs d'usine et organisés par le Centre régional africain d'administration du travail, qui a été créé et géré par l'OIT et financé par le PNUD et des sources multi-bilatérales. Un économiste et un responsable de l'emploi ont également participé à un programme de cours organisé par ce centre et par le Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique, en mai 1981, au sujet de l'emploi, du revenu et des besoins essentiels. En décembre 1981 l'OIT a, en collaboration avec le Centre régional africain d'administration du travail, organisé un séminaire sur les normes nationales et internationales du travail, auquel a participé un haut fonctionnaire ougandais spécialiste de la main-d'oeuvre. En octobre-novembre 1981, le Commissaire adjoint à la main-d'oeuvre et un conseiller principal de la main-d'oeuvre ont participé à un programme de cours général sur l'administration du travail organisé par le Centre régional africain d'administration du travail et la Fondation allemande pour le développement international. En novembre 1982, des fonctionnaires ougandais ont participé au Colloque tripartite OIT/Norvège sur le développement de saines relations professionnelles dans les pays anglophones d'Afrique.

Le Centre international de perfectionnement professionnel et technique a depuis sa création assuré la formation de 367 Ougandais dans divers domaines de ses activités. Avec l'assistance financière du PNUD et de la Communauté économique européenne (CEE) des programmes d'urgence sur la méthodologie de la formation ont été mis sur pied en 1975-1980; 133 Ougandais au total en ont bénéficié. Un stage de formation sur la gestion hôtelière a été organisé pour 25 Ougandais en 1975, avec un financement du PNUD. Des cours de formation ont été donnés pour 10 participants sur la méthodologie de la formation en matière de coopératives agricoles, et pour 18 participants sur le syndicalisme. En outre, des boursiers ougandais ont participé à des cours sur la gestion des établissements de formation professionnelle, les moyens audio-visuels, la production de matériel de formation à bon marché, le développement des petites entreprises et les questions énergétiques.

Les renseignements suivants concernent des projets que l'OIT a exécutés ou exécute avec des fonds provenant de diverses sources :

Programme spécial sur les travaux publics : le Programme accéléré pour l'emploi en Ouganda, conçu avec l'assistance de l'OIT et du PNUD en 1979-80, a aidé le Gouvernement à exécuter dans certaines régions un programme accéléré sur l'emploi à forte intensité de main-d'oeuvre. A cette fin, le projet de coopération technique OIT/PNUD (UGA/80/002) fournit des services d'experts (un économiste coordonnateur et un ingénieur civil),

ainsi que deux volontaires des Nations Unies et du personnel de soutien, et un certain matériel. Selon des estimations de 1981, le coût total du programme a été de 5 724 565 dollars des Etats-Unis; sur ce montant la contribution du Gouvernement pour le personnel d'encadrement et les imprévus a été estimée à 249 950 dollars. A la demande du Gouvernement, l'OIT et le PNUD ont dû aider l'Ouganda à réunir le solde de 5 374 615 dollars en faisant appel à des donateurs étrangers : ainsi on a pu jusqu'ici obtenir 2 758 626 dollars (dont 2 105 811 versés par les Pays-Bas et 572 815 versés par le PNUD) pour permettre la réalisation du premier tronçon du projet de la route de Kapchorwa et des projets du Karamoja (citernes dans les vallées, puits, etc.). Environ 2,7 millions de dollars sont nécessaires pour financer des travaux similaires dans le district de Tororo, et pour les éléments restants des projets de Kapchorwa et du Karamoja.

Le projet ci-dessus est étroitement lié au Projet interrégional OIT/PNUD pour l'exécution et l'évaluation de programmes spéciaux de travaux publics (INT/81/044). Le Gouvernement ougandais, en tant que gouvernement participant à ce dernier projet, bénéficie également de l'assistance à court terme qui en découle (technique, consultative et en matière de formation). En mars 1981 un stage de formation de deux semaines a été organisé à Kampala à l'intention de 30 techniciens et fonctionnaires responsables de l'exécution du Programme accéléré pour l'emploi.

Un projet OIT/PNUD d'assistance au Département des secours alimentaires" aide à renforcer ce département, et porte principalement sur la gestion des entrepôts et l'entretien des véhicules, plus la réception, l'emmagasinage et la distribution des secours alimentaires. La contribution du PNUD atteint 369 000 dollars des Etats-Unis.

Un projet PNUD/OIT de "Relèvement et développement urgents des transports", qui permet d'appuyer le Gouvernement depuis 1980, entre à présent dans sa deuxième phase, avec l'objectif de soutenir, d'élaborer et d'appliquer de nouvelles politiques nationales et des programmes de gestion concernant des systèmes de transport à la fois routiers et ferroviaires, y compris l'élaboration de plans de formation pour le personnel d'encadrement et le personnel technique et opérationnel dans le secteur des transports. La contribution du PNUD pour la deuxième phase atteint 400 000 dollars.

Le projet OIT/PNUD "Développement d'un plan national de formation industrielle et d'un centre de formation professionnelle à Kampala" fait suite à un projet antérieur qui aidait la Direction de la formation industrielle à développer le secteur industriel par une approche polyvalente fondée sur des modules de compétences utilisables, en mettant l'accent sur des cours de formation accélérée. Le projet a un important élément de préparation à l'entreprise, destiné à aider les élèves qui quittent l'école secondaire à se lancer dans les affaires ou dans des activités créatrices d'emplois en milieu rural. La deuxième phase de ce projet, qui a commencé en 1980, vise à soutenir le travail du Centre de formation professionnelle de Kampala, notamment en ce qui concerne l'élaboration de normes nationales, et à renforcer l'élaboration de ces normes. Un autre projet, intitulé "Programme de formation rapide de mécaniciens et de conducteurs", a cessé d'être exécuté indépendamment au bout d'environ une année, et il a été incorporé au projet susmentionné. La durée de ce projet est de cinquante mois, avec une allocation estimée à 1 813 215 dollars des Etats-Unis.

Au titre du budget ordinaire, une bourse de trois mois a été attribuée à un membre du personnel du Département de santé et d'hygiène professionnelles pour un stage de médecine professionnelle au Royaume-Uni. Une autre bourse de trois mois a été attribuée à un attaché principal de relations industrielles qui est actuellement le greffier du tribunal de commerce. Cette bourse est imputée sur le budget ordinaire de l'OIT et les lieux de formation sont le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, Turin et le Kenya.

En ce qui concerne l'aide que l'OIT pourrait encore fournir à l'appui des efforts de développement de l'Ouganda, ses conseillers régionaux ont envisagé notamment les activités suivantes, à condition que les fonds nécessaires soient disponibles :

- a) Développement des coopératives : Il s'agit d'un domaine sur lequel on a beaucoup mis l'accent dans le Programme de reconstruction de 1982-84.
- b) Enquête nationale sur la main-d'oeuvre : Le Conseiller régional de l'OIT pour les statistiques de la main-d'oeuvre s'est rendu en Ouganda en 1982 et a soumis des propositions à ce sujet.
- c) Sécurité sociale : Le gouvernement a demandé à relancer les opérations du fonds existant de contributions de sécurité sociale, et notamment une assistance pour les activités informatisées.
- d) Formation hôtelière et touristique : C'est un autre domaine où l'OIT peut conseiller et aider le gouvernement dans ses efforts de reconstruction, notamment par des programmes de formation.
- e) Administration de la main-d'oeuvre et relations professionnelles : Le conseiller régional dans ce domaine a soumis une proposition de projet conçue pour renforcer le mécanisme d'administration de la main-d'oeuvre en mettant l'accent sur le renforcement et la formation du personnel.
- f) Sécurité et santé professionnelles : Le gouvernement a aussi besoin d'assistance pour former du personnel afin de faire fonctionner le Département de la santé et de l'hygiène professionnelles et l'Inspection des usines; dans ce domaine, il faudrait fournir du matériel et accorder des bourses de six à 12 mois.
- g) Assistance aux organisations d'employeurs et de travailleurs : Il a été indiqué qu'il faut aider ces deux types d'organisations afin d'améliorer leur efficacité en tant que partenaires sociaux dans le développement économique et social de leur pays.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

[Original : anglais

27 août 1982

25 avril 1983]

Les renseignements suivants ont été reçus de l'UNESCO :

L'UNESCO est disposée, dans le cadre de son Programme de participation, à accorder une assistance financière à l'Ouganda pour la formation de personnel pénitentiaire. Une demande devrait être présentée en ce sens par le Gouvernement ougandais, conformément aux procédures administratives du Programme de participation qui sont indiquées dans le document joint de l'UNESCO.

En outre, à la demande du Gouvernement ougandais, l'UNESCO serait disposée à aider à la reconstitution d'une bibliothèque juridique pour la Cour suprême et le Ministère de la justice en fournissant plusieurs de ses publications.

Dans sa réponse ultérieure, l'UNESCO a confirmé qu'elle était disposée, comme elle l'avait déjà indiqué dans sa lettre précédente, à aider l'Ouganda à former du personnel pénitentiaire dans le cadre de son Programme de participation pendant l'exercice budgétaire 1984-1985, à condition de recevoir une demande du Gouvernement ougandais à cet effet, en même temps que toutes les autres nouvelles demandes éventuelles concernant cet exercice, avec une indication du degré de priorité de chaque demande.

Pour aider à la **reconstitution** d'une bibliothèque juridique pour la Cour suprême et le Ministère de la justice, le Secrétariat est disposé à fournir des publications de l'UNESCO.

Cependant, afin d'officialiser ces demandes, l'UNESCO aimerait suggérer que le gouvernement les transmette par le biais du contact officiel entre cette organisation et l'Ouganda, qui est la Commission nationale pour l'UNESCO de ce pays.

V. RENSEIGNEMENTS RECUS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Dans sa réponse, le Comité international de la Croix-Rouge a appelé l'attention du Secrétaire général sur son rapport d'activité de 1982. Ce rapport résumé contient une de ses activités en Ouganda. Il y est indiqué qu'à la fin de 1981 les autorités ougandaises ont fait savoir au CICR qu'elles avaient décidé de transférer ses activités d'assistance à la Croix-Rouge ougandaise ou à d'autres organismes ougandais, et de ne plus l'autoriser à visiter des lieux de détention. Le CICR a transféré à la Croix-Rouge ougandaise son programme d'aide concernant la province du Nil occidental et la région de Kampala, ainsi qu'une partie des activités de son Agence de recherches.

Protection

Aucune action de protection en faveur des détenus n'a été entreprise en 1982, parce que le Gouvernement ougandais a le 14 décembre 1981 retiré au CICR son autorisation de visiter les lieux de détention, et que les négociations pour la reprise de ces visites n'ont pas abouti.

Secours

Au cours des trois premiers mois de 1982, le CICR a fourni dans la province du Nil occidental une assistance à de nombreuses personnes déplacées qui avaient fui vers l'intérieur, et à d'autres qui après avoir temporairement trouvé refuge au Zaïre étaient revenues en Ouganda. Cette activité du CICR s'est encore intensifiée à mesure qu'augmentait le nombre de personnes revenues du Zaïre. Le CICR a distribué des aliments, des couvertures, des vêtements, du savon et d'autres secours à des personnes démunies, et des dispensaires qu'approvisionnait le CICR ont organisé des distributions de lait à des enfants nécessiteux.

Dans les environs de Kampala des troubles ont créé au début de 1982 un climat d'insécurité; beaucoup de gens sont partis à la recherche d'une vie plus sûre. Le CICR leur a apporté certains secours, notamment des aliments et des couvertures.

En outre, des détenus libérés et des familles de détenus ont aussi bénéficié de quelques secours, principalement sous la forme de couvertures et de savon.

Assistance médicale

Au cours des trois premiers mois de 1982 le CICR a continué à fournir une aide aux dispensaires qui exercent leurs activités dans la province du Nil occidental. Une douzaine de dispensaires ont ainsi reçu des médicaments et des unités médicales standard. En outre, une équipe médicale composée d'un médecin et d'une infirmière a continué à travailler avec le personnel des dispensaires, en leur fournissant des médicaments, en donnant des consultations dans les cas difficiles et en procédant à des évacuations sanitaires.

Des équipes médicales ont également été envoyées dans deux hôpitaux proches de Kampala, où étaient traitées les victimes des troubles qui avaient éclaté dans cette région au début de 1982.

Un programme d'assistance médicale a été poursuivi après la fermeture de la délégation du CICR : l'atelier orthopédique de l'hôpital Mulago à Kampala a reçu du matériel pour la production de prothèses.



Agence de recherches

Le travail du bureau de Kampala de l'Agence de recherches a porté principalement sur les mouvements de population considérables dans la province du Nil occidental, et dans une moindre mesure dans les environs de Kampala. Ce bureau a collaboré étroitement avec les bureaux de recherches du Soudan, du Kenya et du Zaïre, en particulier avec le correspondant affecté à Aru, dans la région du Haut-Zaïre, où des milliers d'Ougandais du Nil occidental avaient cherché refuge. Le bureau de Kampala a effectué des recherches sur des personnes disparues, fait parvenir des messages familiaux et transmis des certificats de fréquentation scolaire.

Après son départ de l'Ouganda, le CICR a réparti ses activités de recherches concernant ce pays entre d'une part sa délégation régionale basée à Nairobi, qui a repris les tâches de coordination avec les bureaux de recherches des pays voisins et assuré la transmission du courrier, et d'autre part la Croix-Rouge ougandaise, pour laquelle le personnel local du CICR a commencé à travailler à partir du 31 mars. Le CICR a fourni une aide financière à la Croix-Rouge ougandaise pour ses activités de recherches, qui consistent principalement à recevoir des demandes de renseignements sur des Ougandais réfugiés dans des pays voisins.

FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIERES LIBERALES ET COMMERCIALES

Dans sa réponse la Fédération internationale des femmes des carrières libérales et commerciales a déclaré qu'elle n'avait pas d'activités précises à signaler en ce qui concerne l'appui et l'assistance au Gouvernement ougandais dans les efforts qu'il fait pour garantir la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cependant, lors du congrès international que cette organisation tiendra du 31 juillet au 5 août 1983 la question pourra être soulevée dans le cadre des discussions sur l'adoption de nouveaux projets.

LIGUE INTERNATIONALE POUR LES DROITS ET LA LIBERATION DES PEUPLES

La Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples a déclaré que jusqu'ici elle n'a eu de contacts avec le Gouvernement ougandais et ne lui a pas offert d'assistance dans les efforts qu'il déploie pour garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

FEDERATION LUTHERIENNE MONDIALE

Dans sa réponse, la Fédération luthérienne mondiale a fourni des renseignements décrivant son programme d'assistance en Ouganda, y compris un nouveau programme d'assistance dans la province du Nil occidental. Ces renseignements sont les suivants :

- |                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| a) Rapatriés du Nil occidental | 52 000 dollars des E.-U. (1983)  |
| Projet de réinsertion          | 145 000 dollars des E.-U. (1984) |

## b) Service et assistance dans les zones de besoin (1983)

	A	B
	(en dollars des Etats-Unis)	
EXECUTION ET COORDINATION DES PROGRAMMES		
821200	104 500	
AUTOSUFFISANCE ET REINSERTION		
421201		180 000
421202		180 000
421205		120 000
UTILISATION DE DONS DE PRODUITS		
421203		20 000
	<u>104 500</u>	<u>500 000</u>

## COMMISSION DES EGLISES POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES DU CONSEIL OECUMENIQUE DES EGLISES

Dans sa réponse le Conseil oecuménique des églises a déclaré qu'il n'a pas fourni d'assistance directe au Gouvernement ougandais. Son assistance au peuple ougandais a été acheminée principalement par l'Eglise d'Ouganda. Au cours des deux dernières années l'assistance du Conseil oecuménique des églises à l'Ouganda (Eglise d'Ouganda) a porté sur les aspects suivants :

- 1) Assistance aux réfugiés (146 000 dollars des Etats-Unis en 1982);
- 2) Réinsertion et réinstallation des rapatriés du Zaïre dans la région du Nil occidental (de ceux qui avaient dû fuir leurs foyers au temps du président Amin et qui depuis sont revenus) (don de 500 000 dollars des Etats-Unis en 1982);
- 3) Programme d'appui à l'Eglise d'Ouganda pour assurer son existence, ses services et ses efforts de développement (environ 4,5 millions de dollars des Etats-Unis par an).